



TRÈS
Trois-Rivières

La Ville de Trois-Rivières cherche à pourvoir un poste de :

Technicien / technicienne en loisirs **Concours 2018-034-T**

**Direction de la culture, des loisirs et
de la vie communautaire**
(Poste temporaire syndiqué col blanc, 33,75 h /semaine)

Période d'affichage : 3 au 16 décembre 2018

Sous l'autorité du(de la) coordonnateur(trice), la personne titulaire du poste soutient et contribue à la mise en place et la réalisation de programmes du service et de ses partenaires; participe et contribue à l'opération d'équipements de loisirs sur le territoire municipal, intervient auprès du personnel surnuméraire dans la coordination des interventions requises; collabore à la planification et assure une présence lors de la tenue d'événements en apportant un soutien selon la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur.

Exigences

- DEC en technique d'intervention en loisir.
- Deux années d'expérience.

Qualifications et habiletés requises

- Capacité de travailler de façon créative dans l'environnement informatisé de la suite Office.
- Facilité de communication verbale et écrite.
- Connaissance du milieu communautaire et sportif.
- Disponibilité à travailler selon un horaire variable.
- Capacité d'organisation du travail et à travailler sous pression.
- Autonomie, initiative et capacité à travailler en équipe.
- Capacité à travailler et communiquer avec les bénévoles du milieu.

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Trois-Rivières.

Le taux horaire lors de l'entrée en fonction est de 24,83 \$ (pour un échelon maximum à 31,59 \$).

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le **16 décembre 2018 à 16 h 30**, en spécifiant le numéro de concours (dans l'objet) :

par courriel à : ressourceshumaines@v3r.net

par la poste à : Ville de Trois-Rivières, Direction des ressources humaines
Concours 2018-034-T
C.P. 368, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

SEULS LES CANDIDATS RETENUS SERONT CONVOQUÉS EN ENTREVUE.

La Ville de Trois-Rivières se réserve le droit de faire passer des tests dans le cadre de l'évaluation des candidatures.

La Ville de Trois-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leurs candidatures.

v3r.net